



Rapport annuel 2020

Aides financières pour des projets destinés à la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle

Sommaire

1. Aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle	2
Bases légales	2
Ordre de priorité 2017-2020 en matière d'octroi à des projets	2
Evaluation externe de l'octroi des aides financières 2015 à 2019	3
Ordre de priorité 2021-2024 en matière d'octroi à des projets	3
Evaluation et décision relatives aux requêtes	3
2. Versements des aides financières en 2020	4
3. Requêtes déposées en 2020	4
4. Requêtes acceptées en détail	7
Projets correspondant au point fort A	7
Projets correspondant au point fort B	8
Autres projets.....	9
5. Annexes : Publications et textes législatifs	11

Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes BFEG
Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne
ebg@ebg.admin.ch
www.ebg.admin.ch/af

Renseignements sur les aides financières

Gilles Meylan
Tél. : 058 464 05 16, e-mail: gilles.meylan@ebg.admin.ch

Marianne Ochsenbein
Tél. : 058 464 05 15, e-mail: marianne.ochsenbein@ebg.admin.ch

1. Aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle

Bases légales

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg) prévoit des aides financières afin d'**encourager la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle** au moyen de programmes de promotion¹.

Le crédit mis à disposition pour les aides financières est fixé chaque année par le Parlement, sur mandat du Conseil fédéral et des Commissions des finances des deux Chambres. En 2020, il s'élève à environ 4,4 millions de francs.

Selon l'art. 14 LEg ainsi que l'ordonnance y relative, la Confédération peut soutenir financièrement des projets qui contribuent de façon concrète à la réalisation de l'égalité dans la vie professionnelle. Ces projets sont réalisés par des organisations à but non lucratif, qu'elles soient privées ou publiques, par exemple: des associations d'employeurs ou d'employé-e-s, des associations dont le but est en lien avec une thématique particulière de l'égalité, des institutions de formation et des bureaux cantonaux ou communaux de l'égalité.

Ordre de priorité 2017-2020 en matière d'octroi à des projets

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a édicté un ordre de priorité en matière d'octroi des aides financières prévues à l'art. 14 LEg pour les années 2017 à 2020.

Depuis 2017, et jusqu'en 2020, conformément à l'ordre de priorité les projets poursuivant les objectifs suivants sont soutenus en priorité :

Point fort A

Programmes visant à encourager le développement et l'utilisation de prestations et produits pour les entreprises destinées en particulier à la réalisation de l'égalité salariale entre femmes et hommes et à la promotion de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Les projets visent à encourager le développement et l'utilisation des prestations et produits standardisés destinés aux employeurs. Ils doivent contribuer à la promotion concrète et durable de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'entreprise, en particulier en matière d'égalité salariale et de conciliation entre travail et famille.

Point fort B

Programmes visant à encourager une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Les projets visent à assurer une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches dans lesquelles l'un des deux sexes est clairement sous-représenté et qui souffrent de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Dans la mesure où les moyens financiers le permettent, d'**autres projets** ne correspondant pas aux points forts A et B mais satisfaisant aux conditions légales et contribuant à l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle aux termes de l'art. 14 LEg peuvent aussi bénéficier d'aides financières.

¹ Appelés ci-après «projets».

Evaluation externe de l'octroi des aides financières 2015 à 2019

Une évaluation externe de l'octroi des aides financières pour les années 2015 à 2019 s'est conclue en 2020.

- Depuis l'introduction de l'ordre de priorité en janvier 2017 et jusqu'à la fin décembre 2019, 88 projets ont été soutenus. Parmi ceux-ci, 40 (45 %) peuvent être classés dans le point fort A et 26 (30 %) dans le point fort B. Cela représente plus de 9 millions de francs d'aides financières pour le point fort A et près de 4 millions de francs pour le point fort B, soit 88 % des subventions totales pour 2017-2019. Moins de 2 millions de francs (12%) ont été attribués à des projets qui ne relèvent pas des points forts mais satisfont aux exigences légales.
- Les fonds alloués sont répartis de manière appropriée entre les régions linguistiques. Par rapport à l'ensemble de la population, la Suisse romande et italienne est légèrement surreprésentée en ce qui concerne le nombre de demandes présentées et approuvées.
- Les organismes responsables des projets ont apporté des contributions propres d'un peu moins de 16 millions de francs et ont obtenu des fonds de tiers pour un montant de 6,8 millions de francs. Cela signifie que les projets soutenus sont financés par des fonds propres et des fonds de tiers pour plus de 52 % de leurs coûts.
- Une analyse approfondie des réalisations, des résultats et des impacts a été menée pour un nombre représentatif de 28 projets : Les projets soutenus, de mêmes que les offres, produits et instruments qui en résultent, sont adaptés à la réalisation des objectifs de l'art. 14 LIG et de l'ordre de priorité. Les projets produisent des effets et la diffusion des produits et instruments (transfert) est assurée.

Le rapport d'évaluation est disponible sur le site du BFEG². Des recommandations quant à la conception future des aides y sont aussi formulées. Le BFEG a adapté ses directives en décembre 2020 afin d'y répondre.

Ordre de priorité 2021-2024 en matière d'octroi à des projets

Le 28.10.2020, sur la base des résultats de l'évaluation externe de l'octroi des aides financières 2015 à 2019, le Département fédéral de l'intérieur DFI a adopté un nouvel ordre de priorité pour les années 2021-2024. Les deux points forts de l'octroi des aides financières sont poursuivis : sont soutenus, dans le cadre du point fort A, des programmes visant à encourager le développement et l'utilisation de prestations et produits pour les entreprises destinées en particulier à la réalisation de l'égalité salariale entre femmes et hommes et à la promotion de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les aides prévues dans le cadre du point fort B sont destinées à des programmes en faveur d'une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Evaluation et décision relatives aux requêtes

Le BFEG est chargé d'octroyer les subsides. Il étudie chaque requête selon une procédure standardisée précise. Les requêtes font l'objet d'une analyse interne, et sont, en règle générale, soumises à des spécialistes externes pour expertise.

Les aides financières pour des projets peuvent être allouées à des organisations et institutions publiques et privées sans but lucratif. Des critères définis doivent être remplis pour le soutien des projets. Ces critères sont indiqués dans les directives pour des projets destinés à la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle³. Parmi ceux-ci figurent :

² Evaluation des aides financières prévues par la loi sur l'égalité. Rapport final. Infras, octobre 2020 <https://www.ebg.ad-min.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres/downloads.html>

³ Projets destinés à la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Directives relatives à l'octroi des aides financières prévues à l'art. 14 LEg, 2020.

- les effets concrets escomptés sur l'égalité dans la vie professionnelle ;
- l'efficacité et l'efficacités (rapport entre coûts et résultats) ;
- l'exemplarité (possibilités de transposer à d'autres organisations, d'autres régions, d'autres domaines professionnels, etc.) ;
- la durabilité ;
- la réalisation d'une évaluation systématique ;
- la planification d'activités de transfert.

Comme tous les bénéficiaires de subventions fédérales, les organismes responsables des projets doivent fournir des prestations propres dans une mesure raisonnablement exigible, sous la forme de contributions financières, d'heures de travail, d'infrastructure administrative, de matériels, de locaux, etc. Il leur est de surcroît demandé, en raison du caractère subsidiaire des subventions fédérales, de chercher d'autres sources (fonds de tiers) pour financer leur projet.

2. Versements des aides financières en 2020

Le crédit de 4,4 millions de francs à disposition des aides financières en 2020 a permis de financer, pour 84% du montant disponible, des projets lancés avant 2020.

Aperçu des versements au titre des aides financières en 2020	Montant versé (CHF)	En %
Projets lancés avant 2020	3'747'977	84 %
Projets lancés en 2020	716'720	16 %
Total	4'464'697	100 %

Le versement des aides financières pour des projets s'échelonne sur toute la durée des projets. Il s'effectue en plusieurs tranches et généralement sur plusieurs années. En 2020, 16% des montants ont été versés à des requêtes déposées en 2020.

Afin d'assurer la qualité des projets et de renforcer leur impact sur le long terme, le BFEG peut procéder à des mesures d'accompagnement. Les coûts de ces mesures et d'autres coûts inhérents au programme sont supportés par le budget ordinaire du BFEG. Les coûts inhérents au programme se sont montés à près de CHF 225'000 en 2020. Ils couvrent les expertises des spécialistes externes, le mandat d'évaluation externe, le travail d'information et de sensibilisation, la gestion du répertoire en ligne de projets soutenus, les audits de comptes pour certains projets, ainsi que les coûts de traduction.

3. Requêtes déposées en 2020

En 2020, 44 requêtes ont été déposées, représentant une demande totale au-dessus de 8 millions de francs. Sur les 44 requêtes présentées, 26 requêtes ont été acceptées, 18 rejetées.

Evolution du nombre des requêtes de 2018 à 2020	Requêtes déposées	Requêtes acceptées	Requêtes acceptées en %
Année 2018	56	37	64 %
Année 2019	49	34	69 %
Année 2020	44	26	59 %

Sur les 26 requêtes acceptées, 18 correspondaient aux points forts de l'ordre de priorité (dont six requêtes pour un avant-projet) ce qui représente 59% du montant total alloué en 2020. 8 requêtes s'inscrivaient dans les domaines d'encouragement de la LEg sans entrer dans les points forts de l'ordre de priorité (dont deux requêtes pour des avant-projets).

Requêtes acceptées en 2020	Requêtes acceptées	Montant demandé (CHF)	Montant alloué (CHF)	Montant alloué en %
Projets point fort A	10	813'520	648'720	25 %
Projets point fort B	8	1'160'976	893'100	34 %
Autres projets	8	1'470'456	1'088'900	41 %
Total	26	3'444'952	2'630'720	100 %

Le montant médian des aides financières accordées en 2020 est de 100'000 francs.

Distribution des montants alloués en 2020 ⁴	Min. (CHF)	Médiane (CHF)	Max. (CHF)
Projets point fort A	30'000	80'000	210'000
Projets point fort B	75'000	134'000	211'400
Autres projets	47'100	97'700	462'000
Requêtes acceptées en 2020	30'000	100'000	462'000

Couverture linguistique des requêtes acceptées en 2020	Requêtes acceptées	En %	Montant alloué (CHF)	En %
Suisse entière	6	23 %	585'300	22 %
Suisse allemande et romande	5	19 %	780'420	30 %
Suisse allemande	9	35 %	989'500	38 %
Suisse romande	3	11.5 %	215'500	8 %
Suisse italienne	3	11.5 %	60'000	2 %
Total	26	100 %	2'630'720	100 %

⁴ Les avant-projets ne sont pas compris dans ce tableau.

Les requêtes refusées en 2020 se montent à 18. Toutes les requêtes refusées concernaient des projets qui ne s'inscrivaient pas dans les domaines d'encouragement de la LEg ou ne répondaient pas aux critères définis dans les directives. Sont aussi comprises dans les refus, les requêtes déposées puis ensuite retirées par les organismes responsables eux-mêmes. En 2020, une requête a été retirée avant décision.

Requêtes refusées en 2020	Requêtes déposées	Requêtes refusées	Requêtes refusées en %	Montant requêtes refusées (CHF)
Total	44	18	41 %	1'317'798

Motifs principaux de refus en 2020	Requêtes refusées	Montant requêtes refusées (CHF)
Concept / qualité du projet insuffisant	12	970'023
Exigences relatives à l'organisme responsable non remplies	0	0
Projet ne concerne pas la vie professionnelle	5	332'775
Retrait du projet	1	15'000
Total	18	1'317'798

4. Requêtes acceptées en détail

Projets correspondant au point fort A

En 2020, conformément à l'ordre de priorité et jusqu'en 2020, les projets poursuivant les objectifs correspondant aux points forts A et B sont soutenus en priorité.

Sur les 44 requêtes déposées, 10 ont été approuvées dans le point fort A. Les projets approuvés visent effectivement le développement et l'utilisation de prestations et produits destinés à favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans les entreprises.

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 648'720 et correspond à 25% du total des montants alloués en 2020.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
20-001	Väterarbeit in Unternehmen – Bedarfsanalyse und Machbarkeitsprüfung (Vorprojekt) Clarifications en vue d'une offre de formation en entreprise pour permettre aux pères de concilier travail et famille	Verein männer.ch, Bern	14'420				
20-003	Vereinbarkeit im Infrastrukturbau Promotion de conditions de travail favorables à la famille dans les entreprises de construction d'infrastructures	Verein Infra Suisse, Zürich	68'700				
20-009	Zertifikate der Chancen- und Lohngleichheit (CLG) Phase II: Weiterentwicklung, Verankerung und Vermarktung Mise en place pour les entreprises de certificats en matière d'égalité des chances et des salaires	Verein für Chancen- und Lohngleichheit VCLG, Zürich	210'000				
20-010	Check your salary! Campagne d'information en vue de la promotion des analyses de l'égalité salariale dans les entreprises à partir de 50 salarié-e-s	alliance f – Bund Schweizerischer Frauenorganisationen, Bern	185'600				
20-020	Modul Personaldaten - Kooperation St.Gallen Diversity Benchmarking & UND Prädikat: Gelebte Vereinbarkeit mithilfe des St.Gallen Diversity Benchmarking messen (Vorprojekt) Promotion de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en entreprise fondée sur des indicateurs	Universität St. Gallen, Kompetenzzentrum für Diversity & Inclusion (CCDI), St. Gallen Verein Fachstelle UND, Zürich	15'000				
20-026	PMI Azione+, Progetto pilota per incoraggiare e accompagnare le PMI della Svizzera italiana ad adottare delle misure di prevenzione contro le molestie sul posto di lavoro Les entreprises prennent des mesures pour prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail	Servizi giuridici del Consiglio di Stato, Delegata per le pari opportunità, Bellinzona	30'000				

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
20-028	dads@work – Pilotprojekt zur nachhaltigen Verankerung betrieblicher Väterarbeit (auf Basis des deutschen Erfolgsmodells) Développement d'offres spécifiques destinées aux hommes pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale dans les entreprises	Verein männer.ch, Bern	80'000				
20-038	Progetto per la promozione della cultura di Diversity & Inclusion (D&I) nelle aziende ticinesi (progetto preliminare) Travail préparatoire et conceptuel en vue d'un projet de promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans les entreprises	Associazione Equi-Lab , Massagno	15'000				
20-040	White paper "growing the presence of women in AI", des recommandations aux actions (avant-projet) Avant-projet en vue d'augmenter la proportion de femmes dans les entreprises du domaine de l'intelligence artificielle	Fondation impactIA, Genève	15'000				
20-042	comply or explain app (Vorprojekt) Avant-projet d'offre aux entreprises de services destinés à augmenter la proportion de femmes au plus haut niveau de direction	Verein geschäftsfrau.ch, Zürich	15'000				

Projets correspondant au point fort B

Sur les 44 requêtes déposées pour des projets, 8 ont été approuvées dans le point fort B. Les projets visent effectivement à encourager une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 893'100 et correspond à 34% du total des montants alloués en 2020.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
20-004	MINT Frauennetzwerk: Frauenförderung im MINT-Bereich in den Kantonen Aargau, Luzern und Zug Evénements destinés à présenter aux filles les domaines et professions scientifiques et techniques	Kanton Luzern, Dienststelle Gymnasialbildung, Luzern	155'000				
20-005	MisB - Mehr Männer in soziale Berufe Encourager le choix professionnel des hommes vers le secteur social et de la garde d'enfants	Verein männer.ch, Bern Fachkonferenz Soziale Arbeit der Fachhochschulen Schweiz SASSA, St. Gallen Schweizerische Plattform der Ausbildungen im Sozialbereich SPAS, Bern	100'000				

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
20-011	AMELIA-Mentoringprogramm Programme de mentorat pour les femmes en vue d'accéder à des postes de direction dans les écoles du degré secondaire II	Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule Centre suisse de l'enseignement secondaire II (ZEM CES), Bern Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung EHB, Zollikofen	87'200				
20-016	Girls Tech Playground by Empowerment Lab Cours de programmation et présentations des métiers de l'informatique destinés aux filles	Association Empowerment Lab, Genève	125'500				
20-024	La technique c'est pour Elle ! Série de courts-métrages réalisés par des enfants et destinés à promouvoir auprès des filles le choix d'une profession dans des métiers techniques	Fondation Pacte, Lausanne	75'000				
20-025	girls4MINT im Faszination Technik-Mobil Ateliers de robotique, de programmation, d'impression 3D et de création de sites internet destinés aux filles	Verein Zuger Berufsbildungs-Verbund, Bildxzug, Zug	211'400				
20-031	Girls@HES - Consolidation, Camps de découverte pour les filles de 10 à 13 ans Camps de découverte de l'informatique, de la technique, des sciences et de l'entrepreneuriat destinés aux filles	HES-SO Valais-Wallis, Sierre	124'000				
20-041	Vereinbarkeit von Beruf und Familie in MINT-Berufen (Vorprojekt) Concept de projet visant à promouvoir la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale dans les professions et entreprises MINT	Schweizerische Vereinigung der Ingenieurinnen SVIN, Zürich	15'000				

Autres projets

Sur les 44 requêtes déposées pour des projets, 8 ne correspondaient pas aux points forts de l'ordre de priorité mais s'inscrivaient dans les domaines d'encouragement de la LEg et répondaient aux critères définis dans les directives. Ces requêtes sont donc comprises dans la catégorie « autres projets ».

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 1'088'900 et correspond à 41% du total des montants alloués en 2020.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
20-006	Future.preneurship Training für Young Professionals Ateliers de formation et stages pour jeunes femmes dans les start-up du domaine technologie et innovation	Verein Future.preneurship, Zürich	91'000				
20-008	«Vorbilder» für Jugendliche am Gymnasium Promotion de professions et d'études atypiques du point de vue du genre dans les gymnases	Verein Genderbox, Basel	95'400				

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
20-013	work & care integra+: Gleichstellungsaspekte bei der Anstellung pflegender Angehöriger in der Spitex Amélioration des conditions d'engagement des proches aidants dans les services extra-hospitaliers (Spitex)	Careum Hochschule Gesundheit, Zürich	47'100				
20-018	Simulationstool für gleichstellungsrelevante Entscheide im Lebensverlauf (Vorprojekt) Calculateur en ligne des conséquences des choix individuels de travail et de carrière	alliance F - Bund Schweizerischer Frauenorganisationen, Bern	15'000				
20-032	Gendergerechtigkeit im "Berufswahl-Portfolio" Révision et développement du matériel scolaire d'orientation professionnelle en tenant compte de la dimension de genre	Universität Basel, Institut für Bildungswissenschaften IBW, Muttenz Universität Bern, Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung IZFG, Bern	263'400				
20-033	Die Chefin Coaching et formation en ligne pour jeunes entrepreneures	Verband Schweizer Jungunternehmerinnen VSJ, Kilchberg	100'000				
20-035	Spiel des Lebens Application de jeu sur l'activité professionnelle, la carrière, le salaire et la rente de vieillesse	alliance F - Bund Schweizerischer Frauenorganisationen, Bern	462'000				
20-044	Studio di fattibilità per l'avvio di un progetto di micro-imprenditoria femminile (progetto preliminare) Étude de faisabilité sur la promotion en Suisse italienne de microentreprises de femmes	Associazione Equi-Lab, Massagno	15'000				

La liste de tous les projets approuvés est disponible sur le site internet du BFEG. Elle est régulièrement actualisée.

Répertoire de projets

Les projets sont recensés dans un **répertoire en ligne des projets soutenus**. Ce répertoire permet aux personnes intéressées de repérer rapidement et facilement les projets à l'aide de divers critères de recherche, dans chaque cas, d'obtenir une description du projet, de la méthodologie utilisée, du public cible ainsi que des produits élaborés dans le cadre de ces projets. Les organisations et personnes de contact sont aussi mentionnées, dans le but de faciliter l'échange d'expérience.

Vers le répertoire de projets : www.ebg.admin.ch/af > Répertoire des projets

5. Annexes : Publications et textes législatifs

Textes législatifs

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg) du 24 mars 1995. (RS 151.1)
- Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (Loi sur les subventions, LSu) du 5 octobre 1990. (RS 616.1)
- Ordonnance relative aux aides financières prévues par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 22 mai 1996. (RS 151.15)
- Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières prévue à l'art. 14 de la loi sur l'égalité (LEg), applicable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020
- Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg), applicable du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024

Publication du Contrôle fédéral des finances CDF

- Subventionsprüfung der Massnahmen für die Gleichstellung von Frau und Mann - Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann (Prüfauftrag 17490), Eidgenössische Finanzkontrolle EFK, Juli 2018 (disponible uniquement en allemand)

Publications du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

- Projets destinés à la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Directives relatives à l'octroi des aides financières prévues à l'art. 14 LEg, 2020
- Evaluation des aides financières prévues par la loi sur l'égalité. Rapport final. Infrac, octobre 2020
- Evaluation du projet pilote d'aides financières destinées à des projets d'entreprises. econcept, 2015
- Evaluation des aides financières prévues par la loi sur l'égalité. Rapport de synthèse. Interface / Evaluanda, août 2006
- Guide Transfert de projets. 2002